

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 13 octobre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice) , PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan (parti après la question n°18), NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mmes VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. BAGUE Patrice et FRELASTRE Jean-Michel.

## Délibération n° 2014/119

### **OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE L'AERODROME ET MISE AUX NORMES DE L'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE - APPROBATION PROGRAMME D'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**CONSIDERANT** les démarches déjà engagées par le centre de vol à voile dans le sens de l'accueil des personnes à mobilité réduites (PMR), avec notamment l'acquisition récente d'un planeur accessible aux PMR,

**CONSIDERANT** l'obligation définie par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de mettre en conformité les locaux accueillant du public pour une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps,

**CONSIDERANT** la possibilité d'obtenir le label « Tourisme et handicap » ainsi que le label « Destination pour tous » en proposant une offre sportive et touristique intégrant l'accessibilité du site,

**CONSIDERANT** le dynamisme de l'aérodrome avec environ 1500 utilisateurs et 250 stagiaires par an, sans compter une vingtaine de vols de découverte par jour pendant la période touristique,

**CONSIDERANT** que la structure actuelle composée de 3 petits chalets, pour certains vétustes et non isolés, n'est pas adaptée à un accueil correct du public et ne permet pas cette accessibilité,

**VU** le programme d'opération qui lui est présenté pour créer une nouvelle structure d'accueil écologique (bâtiment basse consommation) et intégrant l'accessibilité aux PMR, pour un **coût d'opération estimé à 160 000 €HT**,

Le Conseil de Communauté,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet,
- **DIT** que les consultations pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux ne seront autorisées qu'une fois les subventions acquises et le plan de financement bouclé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
Jacques MARTIN